

# MASTER VILLE ET ENVIRONNEMENT URBAIN

## Résumé du référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation

### 1. Référentiel d'activités

- Elaboration de diagnostics territoriaux en lien avec des problématiques urbaines (urbanisme durable, gestion des flux, modes de vies, animation territoriale, gestion des déchets...)
- Aide à la décision pour la mise en œuvre de stratégies et de politiques urbaines
- Planification et évaluation de projets d'aménagement en lien avec les politiques publiques et les transformations sociales
- Mise en œuvre de projets territoriaux urbains

### 2. Référentiel de compétences

- Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention
- Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine
- Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale
- Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines
- Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines
- Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux
- Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte le
- Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
- Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère
- Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles
- Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe
- Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'auto-évaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
- Maîtriser les concepts et outils de l'aménagement, du développement et de l'environnement,
- Appréhender le cadre réglementaire, les enjeux territoriaux, les différentes configurations territoriales et les dispositifs d'action de l'urbanisme et/ou de l'environnement
- Mobiliser la géographie, l'aménagement, le génie urbain, l'économie, la sociologie, le management et le droit
- Appliquer les outils et procédures appropriées pour réaliser des diagnostics sur un territoire,
- Analyser, exploiter et produire des documents et données pour l'aide à la décision,
- Concevoir, programmer et mettre en œuvre un projet d'aménagement ou d'environnement urbain en lien avec les politiques publiques territoriales

### 3. Référentiel d'évaluation

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont

## **MASTER VILLE ET ENVIRONNEMENT URBAIN**

appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de master, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade de licence.